



DISQUALIFIÉS ?

Aujourd'hui s'est tenue une re convocation du comité technique de la DGDDI.

Une fois n'est pas coutume, l'intersyndicale des Douanes avait envoyé une délégation. Cela avait été fait dans le but principal : adopter une résolution exigeant le passage en CHSCT des restructurations qu'on essaye de nous imposer. Cette délibération a été adoptée par l'inter syndicale rejointe par la CFDT. Ceci s'inscrit dans une réalité simple : les projets de fermetures, déplacements, regroupements ont un impact humain. Il appartient à l'administration d'en tenir compte.

Après un moment de joie (vite dissipée) sur le fait de revoir des syndicalistes (autres que ceux de la CFDT), l'enthousiasme de la directrice générale a été rapidement « douché ». On nous reprocherait presque d'utiliser toutes les armes pour la défense de nos missions et des agents qui les accomplissent. Mais, chère administration, cher ministère, c'est cela même le rôle d'organisations syndicales.

Nos « partenaires d'en face » ont essayé de s'opposer, mais ont du céder face aux arguments réglementaires .

Il en demeure une impression étrange de gens qui n'ont que le mot de « concertation sociale » à la bouche, mais qui n'ont pas la même approche du dialogue social que l'intersyndicale présente à cette réunion. Une preuve éclatante en a encore été administrée aujourd'hui.

Le « partenaire social » n'est admis réellement que s'il dit « oui » à tout (et à n'importe quoi), au point d'en être oublié après qu'il ait dit oui.

Pour l'inter-syndicale, il n'y a pas de réelle négociation au sein de notre administration et cette situation dure maintenant depuis plus de deux ans. On s'approche tout doucement d'un record en la matière.

Pourtant, seule la qualité du dialogue social est de nature à forger la crédibilité nos interlocuteurs.
A bon entendeur.

Paris, le 22 janvier 2015